

2 **Civiliste: une main d'œuvre bon marché?**

3 **Des civilistes discriminés à l'embauche**

4 **Engagement contre la pauvreté au Mexique**

6 **Une expérience pour la vie**

Pour une obligation de servir plus équitable

Annoncé en 2012, un groupe d'étude a commencé à mener des réflexions pour faire évoluer le système de l'obligation de servir. CIVIVA en fait partie. La fédération s'engage pour un service civil indépendant, menant des missions utiles à la collectivité et une organisation facilitée.



Le service civil, l'armée et la protection civile: Quels rôles devraient-ils jouer? Photo: VBS/DDPS

Le principe de conscription a été confirmé lors de la votation de l'automne dernier. Toutefois, il ne s'agissait pas de se prononcer sur les modalités de cette obligation de servir. Dans son «Rapport sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+», le Conseil fédéral a décidé, le 9 mai 2012, de mettre en place un groupe d'étude dont l'objectif est de repenser le service obligatoire (voir LMC 04/2012). Durant la campagne de votation, on l'a annon-

cé haut et fort. En avril dernier, il a été finalement lancé et placé sous la direction de l'ancien conseiller national appenzellois Arthur Löpfle (PDC).

Rester indépendant

Dans un premier temps, les représentants cantonaux et fédéraux se réuniront à huis clos, puis, à l'automne 2014, le groupe sera élargi à la Société suisse des officiers, la Fédération suisse de la protection civile, la

Croix-Rouge suisse ainsi que CIVIVA. La fédération suisse du service civil y défendra les intérêts des civilistes et ceux des établissements qui les accueillent.

Du point de vue de CIVIVA, il faut explorer les possibilités de coopération entre les différentes formes de service. Toutefois, il n'est pas question d'intégrer le service civil dans la protection civile, tel que le rapport 2012 l'envisageait. Le libre choix des affectations dans toute la Suisse et à l'étranger est une composante fondamentale du service civil, renforçant le sens des responsabilités et la motivation des civilistes. De même, les établissements d'affectation et les autorités du service civil doivent pouvoir continuer à agir de manière autonome et rester indépendantes des volontés cantonales.

Une composition unilatérale

Au lieu de casser cette indépendance, l'effort doit être mis sur la coopération entre les structures existantes. Un rapport par des experts indépendants publié récemment conclut que le service civil serait en mesure de soutenir les forces de sécurité dans les situations d'urgence et en cas de catastrophe (voir LMC 01/2014). Cependant, ce même rapport témoignait d'une grande méconnaissance des possibilités d'affectation du service civil au sein des milieux de la protection civile et de la population. Le service civil est une institution que l'on souhaite intégrer dans ces services à la population, mais

Editorial

Civiliste: une main d'œuvre bon marché?



Piet Dörflinger,
membre du Comité

Il y a peu, il a de nouveau eu de l'agitation dans les médias. Un civiliste aurait été affecté au service de jardinage de la ville de Bâle, en tant que main-d'œuvre bon marché. Ce secteur d'activités s'en plaint au nom de la concurrence au marché du travail. A première vue, cette colère est compréhensible: selon la loi, les civilistes ne devraient pas occuper de véritables emplois.

Examinons le problème sous un autre angle: Emmi s'occupe d'un proche d'un certain âge à la maison. En moyenne, elle accomplit quotidiennement 18 heures d'un travail difficile et ne reçoit aucun salaire pour cela. Maria vient de Pologne. Elle travaille en Suisse avec des patients atteints de démence. Elle effectue autour de 20 heures de travail par jour et ne gagne presque rien. Emmi et Maria permettent pourtant aux gens ayant besoin

de soins, de rester à la maison. On appelle cela le travail du care. Les salaires dans ce domaine révèlent la valeur accordée à ce type de travail par notre société. Des dizaines de milliers de personnes en Suisse sont concernées.

Les civilistes pourraient débloquer cette situation. Avec des conditions salariales justes et des horaires appropriés, ils pourraient contribuer à ce que Emmi, Maria et les personnes qu'elles prennent en charge, mènent une vie supportable et surtout digne.

Sous cet angle, les civilistes doivent générer du profit – du profit social. Ils doivent pouvoir remplacer, ou au moins soutenir, des dizaines de milliers de places de travail (par exemple dans le travail du care). Emmi et Maria pourraient être déchargées et ne devraient plus travailler seules et comme main d'œuvre bon marché.

Le débat médiatique se concentre trop sur le «dommage» que les civilistes pourraient provoquer. Il occulte les bénéfices que les civilistes apportent chaque jour.

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève,
Mail: secretariat@civiva.ch

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 076 615 77 73; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: Soirées de conseils et soutien de CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, régulièrement les mercredis à 19h, dates et détails sous www.civiva.ch/2/conseil

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consultations chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Juin 2014; 15ème édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.-
Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Jérémie Juvet, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: Ivo Marti
Traduction: Louis Honegger, Gérard Duc, Gaëtan Morel, Jérôme Strobel, François Mercier

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich.
Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Des civilistes discriminés à l'embauche

Un jeune homme veut devenir garde-frontière. L'administration fédérale des douanes refuse sa candidature au motif qu'il est civiliste. Grâce à l'action de CIVIVA, cette pratique devra changer.

«En consultant votre curriculum vitae, nous avons constaté que vous avez effectué du service civil en lieu et place de l'armée. De ce fait, vous ne remplissez ainsi pas l'une des conditions de base, pour postuler au Corps des gardes-frontière.»

C'est l'étrange réponse qu'ont longtemps reçue les civilistes de la part de l'administration fédérale des douanes.

Lucas* a bientôt 30 ans. Il est cuisinier de formation et il a déjà derrière lui une carrière professionnelle de sportif. Il a pu conjuguer sa passion avec plusieurs affectations de service civil, mettant à profit sa formation initiale pour aider dans les EMS. Maintenant, il cherche une nouvelle voie, guidé par sa motivation de toujours: se rendre utile.

Inaptes oui, civilistes non?

Lucas a été stupéfait par le refus de son dossier de candidature, mais il a d'abord cherché à en comprendre les motifs. En effet, selon les informations disponibles sur le site du corps des gardes-frontières, aucune nécessité d'avoir fait l'armée n'est mentionnée. Ainsi, pour devenir garde-frontière, on pourrait avoir été réformé de l'armée, ou soldat, mais pas civiliste?

Comme tous les civilistes, Lucas a pourtant été déclaré apte à l'armée, avant d'avoir reçu le droit de demander l'accès au service civil. En effet, le service civil actuel est toujours un service de remplacement, destiné à ceux qui, pour des motifs de conscience, ne

peuvent pas effectuer de service militaire et acceptent de faire un service civil 1,5 fois plus long, un total de 390 jours. «J'ai rempli avec conviction mes obligations citoyennes, déclare Lucas, alors que nous savons tous pertinemment qu'il est très facile d'être déclaré inapte à l'armée et de n'effectuer aucun service».

Justification absurde

Les ressources humaines ont justifié par la suite le refus de candidature de Lucas en évoquant par courriel l'«appréhension des civilistes à devoir porter des moyens de contrainte et leur réticence à appliquer les mesures de contrainte(s) légales en cas d'agissement illégal». Un argument d'autant plus absurde et fallacieux qu'il est possible de faire du service militaire sans armes. En outre, il va de soi que le port d'une arme dans le cadre professionnel ne peut être associé à l'apprentissage militaire du maniement fusil d'assaut. Par ailleurs, Lucas a lui-même été jeune tireur.

CIVIVA, en tant que fédération qui défend les intérêts des civilistes s'insurge contre de telles pratiques. «Il s'agit d'une discrimination flagrante de la part d'un service de l'Etat qui se doit pourtant d'adopter une conduite exemplaire et que nous ne pouvons tolérer», s'emporte Manuel Tornare, membre romand du Comité. Il faut toujours insister pour que le service civil soit reconnu à sa juste valeur: un service qui bénéficie avant tout à la collectivité, accompli légitimement

par des milliers de jeunes qui refusent de faire l'armée, chacun avec ses propres raisons, son conflit de conscience personnel.

Le conflit de conscience justement est différent selon chaque individu. Le réduire globalement au refus du port d'armes ou de la discipline est simpliste et réducteur. Piet Dörflinger, de l'ancienne permanence de Zürich, ce souvient que longtemps les civilistes étaient jugés par un tribunal militaire, trop souvent incarcérés et leurs chances, par exemple de devenir enseignant, étaient largement compromises.

Pas un cas exceptionnel

CIVIVA refuse de telles discriminations envers les civilistes. Si les gardes-frontières affirment qu'ils ont changé leurs pratiques en matière de recrutement suite à l'intervention du secrétariat, il semble que d'autres corps de métiers continuent à écarter les civilistes à l'embauche.

À l'heure où le service civil est légal depuis plus de 15 ans, où les jeunes sont trop souvent victimes du chômage, CIVIVA lance un appel à dénoncer de tels cas et exige que ces discriminations insupportables cessent immédiatement.

Jérémie Juvet,
secrétaire général pour la Suisse romande

* Nom d'emprunt. Le civiliste a préféré rester anonyme.

Le groupe d'étude sur l'obligation de servir

Continuation de page 1

dont on ignore comment lui donner des tâches appropriées.

Le groupe d'étude a la possibilité de solliciter d'autres associations et organisations. Cela est absolument nécessaire, car dans sa configuration actuelle, sa représentation est très restreinte.

Ainsi, les jeunes hommes astreint au service ne sont actuellement représentés que par CIVIVA. La population qui bénéficie des services des conscrits n'a pas même

voix au chapitre. Par ailleurs, la question urgente de l'égalité entre hommes et femmes face au service ne sera certainement pas abordée.

La liste des organisations qui devraient se joindre à la discussion mais n'ont pas été invitées est longue: la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) s'est impliquée de manière intense dans ce dossier ces dernières années; le Bureau fédéral de l'égalité et les organisations de femmes apportent eux aussi une expertise considérable en matière de service obligatoire; les

organisations de personnes handicapées, de leur côté, souhaiteraient faire valoir leurs droits et voir être mise en application la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Avec la composition actuelle de ce groupe d'étude, le risque est élevé que les structures liées aux autorités politiques prennent trop d'importance. L'intérêt de la population et l'objectif d'évoluer vers une obligation de servir équitable devrait primer.

Samuel Steiner,
secrétaire général CIVIVA

Et la lumière fut

La mégapole de Mexico a une population trois fois supérieure à celle de la Suisse – dont une bonne partie vit dans la pauvreté. Le civiliste Jeremias Lehmann s'engage face à cette dure réalité: il transmet ses connaissances professionnelles comme installateur électricien à des jeunes des quartiers défavorisés afin de leur rendre possible un avenir meilleur.

Pour prendre la mesure de la taille de la ville de Mexico, il faut commencer par monter sur Torre Latinoamericana. En haut de la tour, autrefois le plus haut bâtiment d'Amérique latine, la vue est spectaculaire. Une mer de maisons s'étend à perte de vue depuis ce promontoire culminant à 183 mètre de hauteur.

Pour rendre visite à Jeremias Lehmann sur son lieu de travail, il faut justement se rendre aux confins de l'immense métropole. A Chimalhuacán, à deux heures de trajet du centre-ville, le jeune homme de 22 ans effectue son service civil à Transformación Urbana Internacional. Depuis le bureau de l'organisation non-gouvernementale, il faut encore compter une bonne demi-heure jusqu'à Las Palmas, un des innombrables quartiers insalubre à la périphérie de la ville.

Ici s'installent ceux qui viennent d'arriver en ville. Ceux qui ont quitté leurs villages et qui espèrent un travail et une vie meilleure dans la mégapole. Mais de cet espoir, il n'y a pas grand-chose à voir à Las Palmas. Le quartier appartient aux plus pauvres, la criminalité est élevée. «Mieux vaut que tu laisses tes objets de valeur dans la voiture», conseille Jeremias au visiteur.

Croissance incontrôlable

La ville de Mexico connaît un développement significatif, que l'on retrouve ailleurs dans le monde: les populations quittent les campagnes et la population urbaine croît très rapidement. En 1980, 39% de l'humanité vivait dans des villes, alors qu'aujourd'hui c'est plus de la moitié – et la proportion pourrait encore augmenter selon les estimations de l'ONU. Dans beaucoup de villes, en particulier dans les pays en voie de développement et les pays nouvellement industrialisés, la croissance des villes est devenue incontrôlable. La population de l'agglomération de Mexico a plus que triplé en 20 ans, pour atteindre aujourd'hui 25 millions d'habitants.

La plupart des nouveaux arrivants sont pauvres. Ils s'établissent à la limite de la métropole, habituellement sur de la terre qu'ils achètent à des promoteurs immobiliers ou à des partis politiques. Puisque ces terres ne sont souvent pas enregistrées comme des zones à bâtir, les gens vivent dans des zones de non-droit et l'Etat s'en soucie à peine. Certes, le gouvernement local tolère les agglomérations illégales, mais il néglige la formation, l'approvisionnement en eau et l'alimentation en courant pour les habitants.



Jeremias et son élève Brian visent un commutateur de courant. Photo: Lukas Leuzinger

C'est à ce problème que Transformación Urbana Internacional veut trouver des solutions: l'organisation s'est fixé comme objectif d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers insalubres. Pour cela, elle inclut directement les populations, comme l'explique son vice-directeur Oscar García. «Au lieu de simplement donner quelque chose aux gens, on les forme et les aide à s'organiser.» Il mentionne l'exemple de Las Palmas, où les habitants ont récemment arrangé eux-mêmes un système d'eaux usées.

Choqué par la pauvreté

Avec ses compétences, Jeremias peut aussi apporter sa contribution. En tant qu'installateur électricien formé, il aide non seulement, s'il y a un câble ou une lampe à changer. Mais il donne aussi régulièrement des cours dans lesquels il transmet aux jeunes les bases de l'électronique. «Cela les aide pour leur formation professionnelle», explique-t-il. Il a préparé lui-même le cours, a écrit son propre manuel et a arrangé un espace d'enseignement pour des exercices qui permettent aux élèves d'appliquer la théorie en pratique. «Nous sommes heureux de

pouvoir travailler avec des civilistes suisses», s'exclame Oscar García. «Ils ne viennent pas seulement donner un coup de main, ils transmettent également leurs connaissances aux gens.»

Pour Jeremias, c'était clair depuis le début qu'il souhaitait effectuer son service civil dans le domaine de la coopération au développement. Cette affectation d'une année à Mexico est sa première expérience de longue durée à l'étranger. «Au début, j'ai été très choqué par la pauvreté», se souvient-il. Entre temps, il s'est bien acclimaté, parle couramment l'espagnol et a construit son réseau social.

«Ce qui me plaît particulièrement, c'est de constater les progrès que font les élèves et de voir les apprentissages qu'ils mettent en pratique», dit Jeremias. Brian, par exemple, vient justement de terminer le cours d'électronique. A 17, il espère bientôt devenir électronicien. Il demande donc à Jeremias s'il y a prochainement un nouveau cours. Celui-ci doit malheureusement le décevoir: dans un mois, il sera de retour en Suisse.

Brèves

Nouveau centre de formation au Lac-Noir 33 320 civilistes

Le service civil a obtenu un nouveau centre de formation. Dès 2016, les cours pour civilistes auront lieu au Lac-Noir dans le Canton de Fribourg. Après avoir reçu l'aval de la Confédération, le Grand Conseil fribourgeois a approuvé en mai un crédit de 28 millions de francs.

Le service civil dispense des cours de formation depuis 2004. L'offre a été continuellement étoffée et compte désormais huit cours. Cette augmentation, conjuguée à l'augmentation du nombre de civilistes, rend incontournable la nécessité d'un centre de formation national. Un premier centre avait ouvert à Schwarzenburg (BE) en 2011. Cependant, dès 2016, la localité sera utilisée par la protection civile. Fribourg avait formulé sa proposition après le départ annoncé de sa caserne militaire.

Le nouveau centre de formation pourra accueillir jusqu'à 250 civilistes simultanément qui se prépareront à leurs affectations. Ce nombre dépasse les 140 places disponibles au centre actuel. (red)

A la fin de l'année 2013, la Suisse comptait 33 320 personnes inscrites au service civil. L'Organe d'exécution du service civil a publié ce chiffre dans son rapport d'activités pour la première fois. Pendant l'année, 5423 personnes ont été nouvellement astreintes alors que 2523 civilistes ont été libérés de l'obligation de servir. 96 pour-cent des civilistes accomplissent tous leurs jours de service. En comparaison, seuls 50 à 60 pour-cent des militaires font leur service jusqu'au bout. Le nombre de civilistes a augmenté de plus de 10 pour-cent par rapport à l'an dernier. Le nombre de jours de formation a augmenté encore plus fortement: plus 22 pour-cent par rapport à 2012. Les coûts de l'Organe d'exécution ont également augmenté (à 29.8 millions de francs), mais dans une mesure moindre que le nombre de jours de service effectués. Ainsi, le coût par jour de service a baissé à 4.40 francs. Quotidiennement, ce sont 3200 civilistes qui sont en affectation. La plupart des affectations (plus de trois quarts) continuent d'être faites dans le domaine social et de la santé. (red)

CIVIVA s'installe à Genève

L'antenne romande de CIVIVA quitte Lausanne pour s'installer à la Maison des Associations de Genève. Le bureau romand avait été ouvert à Lausanne il y a deux ans, avec la volonté affichée de mieux faire connaître CIVIVA chez les romands.

Situé au cœur du centre-ville, le bâtiment dans lequel se trouve le nouveau bureau permet à des ONG et à des associations socio-politiques de développer leurs activités dans un cadre particulièrement dynamique. CIVIVA remercie chaleureusement le Groupe pour une Suisse sans Armée qui partage désormais son spacieux bureau et son espace de réunion. Il faut préciser ici que les deux associations continueront à poursuivre leurs objectifs et défendre leurs intérêts respectifs de manière indépendante.

La nouvelle adresse est la suivante:

CIVIVA, Maison des Associations
Rue des Savoises, 15
1205 Genève

Nouvelles de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Démotivation à l'école de recrues**

Les personnes qui ont déjà fait du service militaire citent comme motifs de leur demande d'admission au service civil des facteurs contextuels en rapport avec l'armée ou des problèmes de motivation. C'est la conclusion d'un rapport d'évaluation sur les enquêtes menées par le DDPS auprès des requérants.

En décembre 2010, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS) d'identifier les raisons poussant les recrues à quitter l'armée pour le service civil. Entre le début 2011 et l'automne 2013, le DDPS a mené 1169 entretiens avec des recrues souhaitant faire le service civil. Dans le même temps, il a soumis les civilistes ayant déposé leur demande d'admission avant ou après l'école de recrues (ER) à un questionnaire. On a ainsi obtenu une idée des motifs de presque 8000 personnes. Le Conseil fédéral a adopté le rapport final sur cette enquête le 30 avril.

De toutes les recrues, 3,6% déposent une demande d'admission au service civil, dont deux bons tiers aboutissent. Cependant, les demandes déposées pendant l'ER ne représentent plus que dix pourcent des demandes d'admission. Les écarts entre les taux de demandes des différentes écoles sont marqués. Certaines écoles affichent en permanence un taux élevé (jusqu'à 9,7%), ce qui «pourrait

constituer un indicateur pour les conditions problématiques en rapport avec le contexte militaire», écrit le DDPS. Afin de vérifier cette hypothèse, les écoles présentant un taux élevé doivent faire l'objet d'enquêtes ciblées.

Les problèmes de motivation et les «conditions problématiques en rapport avec le contexte militaire» (obligation de grader, manque de transfert de connaissances pour la vie civile, temps d'attente, organisation, style de commandement ou communication) sont les motifs les plus souvent invoqués par les recrues déposant une demande d'admission; le surmenage psychique ou physique est aussi souvent cité. Chez la plupart des recrues interrogées, la motivation a chuté pendant l'ER; celles qui ont déposé leur demande après l'ER le confirment également.

Les conscrits qui n'ont encore aucune expérience militaire, ayant déposé leur demande avant l'ER, ont pour la plupart des réserves quant au mandat et à la nécessité de l'armée. Pour 70% des requérants, des facteurs civils entrent aussi en jeu: problè-

mes de coordination avec l'employeur, difficultés d'organisation de la formation ou raisons familiales.

Le rapport prévoit de renforcer les mesures d'intégration dans les ER et d'améliorer la supervision. Il ne demande pas que des mesures soient prises du côté du service civil. La question de savoir s'il est nécessaire d'intervenir pour que l'armée puisse continuer d'appliquer l'obligation de suivre une carrière de cadre (art. 15 LAAM) reste ouverte. Les deux départements concernés, le DEFR et le DDPS, vont analyser la situation en détail. Selon le rapport, il n'est pas nécessaire de poursuivre le sondage. Afin d'éviter qu'ils ne déposent une demande d'admission en ayant une idée fautive du service civil, l'Organe d'exécution du service civil fait depuis quelque temps en sorte que les jeunes hommes s'interrogent le plus tôt possible au sujet des conséquences d'une demande d'admission. La proposition de faire de la participation à la journée d'introduction une condition à l'admission va dans ce sens. (ZIVI)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

Question au Docteur Civiva

Ma conscience me pousse à accomplir le service civil. Il y a une semaine, j'ai reçu une convocation pour le recrutement. Mais puisque le recrutement fait partie du service militaire, je ne souhaite pas y prendre part. Que se passerait-il si je disais vouloir effectuer du service civil sans me rendre au recrutement?

Etant donné que tu remets en question les choses établies depuis des années, tu ne susciteras pas forcément l'enthousiasme de certains organismes officiels avec tes préoccupations. Selon l'armée, tu as l'obligation de prendre part au recrutement. Si tu annonces que tu n'y participeras pas, il est fort probable que tu sois menacé d'une procédure pénale conformément au droit militaire. Cela peut entraîner une peine d'emprisonnement de plusieurs mois pour objection de conscience.

En pratique, on peut toutefois trouver une solution à certaines conditions. Pour les personnes astreintes au service militaire et qui ont déposé une demande d'admission au service civil tout en refusant de se rendre au recrutement, l'Organe d'exécution du service civil peut, en conformité avec la loi sur le service civil, mener lui-même un examen d'admission. Par conséquent, il est ainsi possible d'être déclaré apte et admis au service civil sans effectuer l'ensemble du recrutement.

Cependant, même si tu es admis au service civil, tu n'es pas pour autant automatiquement à l'abri d'une possible punition. Il se peut que la justice militaire ouvre une procédure. Dans le pire des cas, tu pourrais devoir payer une amende de 100 à 500 francs pour insoumission ou inobservation d'une convocation. Tu échapperais toutefois à une peine d'emprisonnement.

Il est important que tu commences par en discuter avec l'Organe d'exécution. De manière générale, tu devrais communiquer de manière ouverte avec les autorités civiles et militaires et pouvoir tout prouver par écrit, et si possible par courrier recommandé.

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch
Tu trouveras davantage de conseils sous www.civiva.ch/2/conseil

Carte Blanche

Une expérience pour la vie

Le civiliste apporte durant sa période d'affectation une contribution à la société. Cependant, le profit pour le civiliste est au moins aussi important, écrit Ivo Marti.

S'engager auprès d'autres personnes, handicapés, personnes âgées, enfants, pour la collectivité est une expérience qui fait d'un jeune homme un membre intégré à la société. Cette expérience aiguise sa conscience et lui permet de toucher à de nouveaux domaines qui lui étaient auparavant inconnus. La prise en charge d'autrui est une expérience importante d'un adulte en devenir.

Au sein de l'armée, la menace et la violence militaires sont les moyens favorisés dans la résolution des conflits. Cette approche est limitée et destructive. Nous, les humains, nous sommes des êtres sociaux et nous ne survivons que dans et par la communauté. Celle-ci fonctionne uniquement si nous nous concertons mutuellement afin de régler les problèmes. Pour atteindre ce but, il est important de se placer parfois au second plan, de mettre de temps en temps les valeurs communes au dessus de la réalisation de soi et de son ego et d'offrir quelque chose à l'autre. La sollicitude et la conciliation sont des valeurs importantes que les jeunes peuvent acquérir lors du service civil.

Je vois cela au quotidien, en qualité de responsable de l'accueil de midi Bläsi à Bâle où des civilistes effectuent leur affectation. Nos repas de midi proposent, au sein de l'établissement scolaire, un accompagnement complémentaire. Les enfants peuvent bénéficier de cette offre du lundi au vendredi de midi à 18 h. A côté du repas de midi, les enfants reçoivent un accompagnement pour leurs devoirs scolaires, entreprennent des excursions communes et font des jeux. Les civilistes sont essentiels au bon fonctionnement de nos activités.

Dans ma profession, je constate chaque jour la joie que procure la fréquentation des enfants aux civilistes, comment ils développent ainsi leurs talents propres et combien l'échange procure un enrichissement mutuel. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit là d'une expérience profonde dans la vie, d'être présent pour les autres et de vivre ensemble le quotidien. C'est particulièrement le cas pour les jeunes qui ne viennent pas des pro-

fessions du social: le service civil leur permet d'appréhender d'autres réalités. Ce qu'ils voient change leur optique et leurs impressions. Ils le rapportent ensuite au quotidien dans leur profession et au sein de la communauté en général.

Alternative légitime

La possibilité de s'engager pour la société en évitant l'option de la violence militaire est devenue heureusement plus simple. Pendant longtemps, la voie permettant d'éviter le pouvoir militaire a été proscrite et les jeunes qui s'y risquaient étaient durement punis. Ceux qui refusaient le service militaire se voyaient exclus de la société. Les soi-disant inaptes étaient calomniés, traités de lâches et de faibles. J'ai librement choisi le chemin de «l'inaptitude». J'ai refusé l'ar-

«Pour la majorité des civilistes, c'est une expérience profonde, d'être présent pour les autres»

mée et pris le risque de la prison. Je me suis volontairement et bénévolement engagé jusqu'à aujourd'hui pour la collectivité dans différents domaines socioculturels. J'ai par exemple accompagné des personnes avec des handicaps physiques ou mentaux pour des camps de vacances. Grâce au service civil, de tels engagements sont aujourd'hui plus simples pour les jeunes. Ils ne sont plus poussés à la désobéissance civile et obligés de suivre la voie souvent humiliante du refus de servir ou de l'inaptitude.

En outre, le service civil engage un changement des valeurs de la société. L'engagement pour les autres, l'utilisation pacifique des capacités sociales de chacun est devenue une alternative légitime et honorable au service militaire.

Ivo Marti, 42 ans, est responsable de l'accueil de midi Bläsi à Bâle qui prend en charge plus de 90 enfants. L'accueil de midi fait partie de l'association Robi-Spiel-Aktionen.

